

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 17

Excusés : 3

Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS :

AUDARD Virginie, AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : LAPEYRONIE Yann donne pouvoir à Henri SAULGRAIN, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à David GAUDIN, CAMUS Emmanuel

ABSENTS : JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Samuel GESTRAUD

Les procès-verbaux des séances du lundi 2 mai et du 6 juin 2022 sont adoptés.



1. Ressources Humaines

M. le Maire informe le conseil que par délibérations du 11 octobre 2021, des postes ont été créés pour recruter des agents de garderie périscolaire.

Dans l'attente de consolidation des données suite à la reprise de la compétence, il a été fait le choix de recruter des contractuels.

Aujourd'hui, il apparaît que les besoins en personnel seront permanents. Aussi, les agents contractuels vont donc être nommés stagiaires à compter du 1^{er} septembre 2022.

2. Tableaux des effectifs

DCM2022-35

2 agents sont proposés à l'avancement de grade :

1 ATSEM Principal 1^{ère} classe au 01/08/2022

1 Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe au 01/08/2022

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

3. Frais de scolarité Morannes-Daumeray

DCM 2022-36

24 enfants de la commune de (Morannes-Daumeray) ont été scolarisés en 2020-2021 dans nos écoles et 25 le sont en 2021-2022.

Aussi, conformément à ce qui se fait depuis plusieurs années, il est demandé une participation à la commune de Morannes-sur-Sarthe/Daumeray de :

30 € pour les 49 élèves pour les sorties éducatives, soit 1 470 €.

85 € pour les 24 élèves de l'école publique donc subventionnés à hauteur de 971.37 € pour un élève de maternelle et de 390.72 € pour un élève d'élémentaire pour les fournitures scolaires, soit 2 040 €.

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche49.fr

Siret : 21490132400019

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour Etriché son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

M. le Maire propose de bien approuver le passage d'Etriché à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

6. Règlementation des feux d'artifice

M. le Maire est régulièrement sollicité par une association pour avoir l'autorisation de faire des feux d'artifice.

Le conseil n'est pas pour une interdiction générale mais souhaite une vigilance sur la sécurité en période de sécheresse.



DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

4. Modification des horaires d'éclairage public

DCM 2022-37

La commission cadre de vie propose de réduire l'amplitude d'éclairage public afin de maintenir un service d'éclairage en limitant la pollution lumineuse et préservant les finances publiques.

- Pas d'allumage le matin du 01/05 au 31/08
- Pas d'allumage le soir du 01/06 au 31/08
- Allumage le matin du 01/09 au 30/04 à partir de 6h30 au lieu de 6h
- Extinction le soir du 01/09 au 31/05 à 22h au lieu de 22h30

Pour avoir une communication plus simple, le conseil propose d'unifier les périodes sans allumage du 1^{er} juin au 31 août.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE sauf 1 abstention de Marie-Pierre RIGAUD

6. 5. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2023

DCM 2022-38

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

7. Rénovation de la salle des Fêtes L'Alerte : Attribution des lots 4 et 5

M. le Maire rappelle que les lots 4 et 5 du marché de rénovation énergétique de la salle de l'Alerte ont été déclarés infructueux et relancés sans publicité.

A la réception de nouveaux devis, il convient d'attribuer ces 2 lots.

Le lot 4 (isolation intérieure, cloisons, menuiseries intérieures) est attribué à l'entreprise PLAQUE ET STYLE à TIERCE pour un montant de 50 542,79 € HT.

Le lot 5 (électricité, plomberie) est attribué à l'entreprise KURO à ANGERS pour un montant de 3 235,25 € HT.

A la demande du SIEM, il convient d'installer une VMC. Le devis de l'entreprise EFFICIENCE à VERRIERES-EN-ANJOU est retenu pour un montant de 28 933 € HT.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

M. le Maire informe le conseil que le foyer des jeunes, géré par la CCALS, faute de fréquentation, sera ouvert uniquement 2 jours pendant les vacances scolaires. Delphine STROESSER explique que ce service existe déjà. Ces activités sont payantes. Virginie AUDARD va se renseigner.

Rodolphe DRANO demande quelles sont les entreprises qui s'installent sur la Zone du Perray.

Samuel GESTRAUD explique qu'il s'agit de FERS et LIGNE et Jean-Marie LEBRUN.

Aucune question diverse n'a été déposée.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 5 septembre 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Etriché, le 5 juillet 2022

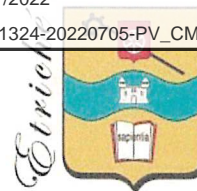
**Le Maire
David LAGLEYZE**





PAGE DES SIGNATURES
SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022

	NOM prénom	PRESENT Cochez	ABSENT Cochez	ABSENT EXCUSE Cochez	Signature
1	AUDARD Virginie	X			
2	AUGEREAU Line	X			
3	BREHERET Emmanuel				
4	CAMUS Emmanuel			X	
5	DRANO Rodolphe	✓			
6	DROUIN Véronique	X			
7	DUPUY-CHANET Marie-Laure	X			
8	GAUDIN David	X			
9	GESTRAUD Samuel	X			
10	GRIMAULT Jean-Louis	X			
11	JONET Nathalie				
12	LAGLEYZE David	X			
13	LAPEYRONIE Yann			X	
14	PETIT Sabrina	X			
15	RIGAUD Marie-Pierre				
16	ROSEAU Sylvie	X			
17	SAULGRAIN Henri	X			
18	STROESSER Delphine	X			
19	WARY Grégory	X			



Madame, Monsieur,

En votre qualité de Conseiller(ère)Municipal(e), vous voudrez bien assister à la réunion qui aura lieu :

Lundi 4 juillet 2022

à 20h00

Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Ressources Humaines :
 - o Création de postes
 - o Tableau des effectifs
 - o Avancement de grade
- Frais de scolarité Daumeray-Morannes
- Modification des horaires d'éclairage public
- Passage en comptabilité M57
- Réglementation des feux d'artifice
- Approbation des comptes-rendus des derniers conseils

David LAGLEYZE, Maire
Le 30 juin 2022

